

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 11 décembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 05 décembre 2024.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOLET, M. TOURE, M. BERTHIER, Mme DIAS, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme JARY, Mme YILMAZ, M. RIGAUT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MAZDOUR donne pouvoir à M. BUTIN
M. PIAT donne pouvoir à M. LECHUGA
M. GIBERT donne pouvoir à M. PEREIRA
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme FUENTES donne pouvoir à Mme HENNECHART
Mme PONCHARD donne pouvoir à M. TAGLANG
M. ASSAS donne pouvoir à Mme BOILEAU.

ÉTAIENT ABSENTES :

Mme GRIMAUD, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BUTIN.

N°2024.12.66 – Cession d'un véhicule communal – Toyota Hilux – immatriculé GS 520 EZ.

Sur présentation de Monsieur Pascal BUTIN, Maire-Adjoint Délégué aux Services Techniques et Espaces Verts, aux Travaux, à la Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Plan Neige de la Ville en lien avec les phénomènes climatiques hivernaux de plus en plus fréquents et intenses,

Considérant l'opportunité pour la Ville d'acquérir un véhicule type 4 roues motrices de la marque Toyota, ce qui permettrait de sécuriser la mission de salage des routes,

Considérant que cette acquisition s'effectuerait sous la forme d'un achat avec reprise nécessitant la cession du véhicule communal actuel de la marque Toyota, Modèle Hilux, pour un montant de 30 872,68 € T.T.C,

Considérant l'avis favorable de la commission des Services Techniques et Espaces Verts, des Travaux, de la Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement en date du 06 décembre 2024,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A L'UNANIMITÉ**

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le certificat de cession du véhicule communal de la marque Toyota, modèle Hilux, immatriculé GS 520 EZ pour un montant de 30 872,68 € T.T.C.

Christian DEMUYNCK
Maire



Pascal BUTIN
Secrétaire

